

**COMMUNE DE PEYREFITTE-DU-RAZÈS**  
**4, Avenue Limoux-Mirepoix**  
**11230**

**Téléphone 04.68.69.56.21 - Fax 04.68.20.10.50.**  
**E-Mail : mairie.peyrefitte.du.razes.@orange.fr**

---

**Demande d'autorisation de dépôt provisoire au caveau communal**

**Ce dépôt ne peut excéder une durée de six mois (non renouvelable).**  
**(cf. CGCT, art. R. 2213-29).**

**Article 1 Caveau provisoire**

Si la durée du dépôt à la résidence du défunt dans un caveau provisoire excède 6 jours, le corps est placé dans un cercueil hermétique satisfaisant aux conditions fixées à l'art. R. 2213-27 du CGCT (cf. aussi art. R. 2213-26).

**Article 2 Caveau provisoire**

Selon l'article R. 2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caveau provisoire a pour fonction d'abriter temporairement un cercueil avant qu'il rejoigne sa sépulture, son caveau funéraire définitif ou qu'il soit incinéré. Le caveau provisoire a donc vocation à accueillir les cercueils dans l'attente de leur inhumation définitive dans des conditions de salubrité adéquates.

**Article 3 Caveau provisoire**

L'autorisation du dépôt est donnée par le maire de la commune du lieu du dépôt, après vérification que les formalités prescrites par l'article R. 2213-17 et par les articles 78 et suivants du code civil ont été accomplies.

Je soussigné (e) : .....

domicilié(e) à .....

.....  
.....

Lien de parenté avec le défunt : .....

demande l'autorisation en tant que personne ayant la qualité de pourvoir au funérailles, de déposer au Caveau Communal du cimetière de PEYREFITTE-DU-RAZÈS :

le corps de .....

décédé(e) à : ..... le .....

pour une durée maximale de six mois (si la durée de dépôt est supérieure à 6 jours, le cercueil doit être zingué).



Je confie l'organisation des funérailles, à la Société .....

habilitation n°..... qui se dérouleront :

à l'église  à la chapelle  au temple de ..... le .... / .... / ..... à ..... h.....

civilement  Autres : .....

suivi soit :

de l'incinération au crématorium de ..... le .... / .... / ..... à ..... h.....

de l'inhumation au cimetière de PEYREFITTE-DU-RAZÈS le .... / .... / ..... à ..... h.....

J'atteste que le défunt :

n'avait pas manifesté d'opposition à la crémation

avait manifesté son opposition à la crémation

Je m'engage à :

régler les frais de dépôt selon les tarifs en vigueur après avoir pris connaissance,

procéder aux démarches nécessaires pour le transfert du corps au plus tard dans la limite de six mois maximum.

deux mois avant l'échéance, si la commune n'a pas connaissance de mes intentions de procéder au transfert, un courrier de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception me sera adressé.

Passé ce délai, les services municipaux seront dans l'obligation d'engager à mes frais le transfert en terrain commun ou au Jardin du Souvenir.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

*Précédé du nom et prénom en majuscules et de la mention : "Lu et approuvé"*



Mme/Mr ..... Maire, et  
officier de l'état civil de la Commune de PEYREFITTE-DU-RAZÈS  
autorise :

Vu l'article L.2213- du Code général des Collectivités Locales et de l'article 78 et suivant le  
code civil,

Vu de la demande d'autorisation de dépôt formulée ci-dessus

Vu le certificat du médecin chargé de s'assurer du décès de défunt cité ci-dessus

L'inhumation provisoire au caveau communal.

référéncé :

PEYREFITTE-DU RAZÈS, le .....

Le Maire



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 011-211102827-20260605-DEL2026\_0010506-DE



Publié le : 17/06/2026 11:11 (Europe/Paris)

Collectivité : Peyrefitte-du-Razès

[https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents\\_administratifs/66959](https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/66959)